



**CONDITIONS GENERALES
D'UTILISATION D'ECLOSING**

INDEX

| | | |
|------|---|----|
| 1. | DÉFINITIONS..... | 4 |
| 1. | OBJET | 6 |
| 2. | DOCUMENTS CONTRACTUELS | 7 |
| 3. | COMMANDES..... | 7 |
| 4. | ENTREE EN VIGUEUR – DUREE | 8 |
| 5. | OBLIGATIONS DES PARTIES | 8 |
| 5.1 | Obligations du Client | 8 |
| 5.2 | Obligations d’Eclosing..... | 9 |
| 5.3 | Obligations conjointes des Parties..... | 9 |
| 6. | DESCRIPTION DES SERVICES..... | 9 |
| 6.1 | Accès | 9 |
| 6.2 | Spécificités relatives aux Services et Prestations fournis..... | 9 |
| 6.3 | Disponibilité..... | 9 |
| 6.4 | Assistance en ligne et Mises à Jour..... | 10 |
| 7. | PRIX DES SERVICES..... | 11 |
| 8. | FACTURATION..... | 11 |
| 8.1 | Facturation – Modalités et délai de paiement..... | 11 |
| 8.2 | Pénalités de retard | 12 |
| 8.3 | Suspension du service - Annulation des Services..... | 12 |
| 9. | REVISION..... | 12 |
| 10. | RESPONSABILITE..... | 12 |
| 11. | PROPRIETE INTELLECTUELLE..... | 14 |
| 12. | RESILIATION | 15 |
| 13. | CONFIDENTIALITE..... | 15 |
| 14. | DONNEES PERSONNELLES | 16 |
| 14.1 | Eclosing agissant comme responsable du traitement des données à caractère personnel..... | 16 |
| 14.2 | Eclosing agissant comme responsable conjoint du traitement des Données Personnelles | 17 |
| 15. | DISPOSITIONS GÉNÉRALES..... | 17 |
| 15.1 | Notifications..... | 17 |
| 15.2 | Invalidation..... | 17 |
| 15.3 | Convention de preuve..... | 17 |
| 15.4 | Engagement des Parties..... | 17 |
| 15.5 | Cession, subrogation, substitution..... | 18 |
| 15.6 | Non renonciation..... | 18 |

| | | |
|---|---|----|
| 15.7 | Références..... | 18 |
| 15.8 | Attribution de juridiction et droit applicable..... | 18 |
| ANNEXE I – SUIVI DES MODIFICATIONS SUCCESSIVES DES PRESENTES CONDITIONS GENERALES..... | | 19 |
| ANNEXE II – TRAITEMENT ET SECURISATION DES DONNEES PERSONNELLES DU CONTRAT | | 20 |

PRÉAMBULE

Les présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation (ci-après les « **Conditions Générales** ») ont pour objet d'encadrer la souscription aux prestations et services proposés par la société Eclosing, SARL au capital de 39.653 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 518 114 780, dont le siège social est situé au 13 rue Oudinot – 75007 Paris (ci-après « **Eclosing** »).

Sauf dispositions contractuelles spécifiques, les présentes Conditions Générales régissent les rapports entre Eclosing, les Clients et les Utilisateurs. Ces Conditions Générales sont accessibles sur le site internet d'Eclosing ainsi que les Plateformes et l'utilisation desdites Plateformes emporte adhésion entière et sans réserve des Clients et des Utilisateurs aux présentes Conditions Générales qui priment sur toutes autres conditions générales ou particulières éventuelles, qui seraient contradictoires, et ce sauf dérogation formelle et expresse exprimée par écrit par Eclosing.

1. DÉFINITIONS

Les termes commençant par une majuscule reçoivent la définition indiquée au présent Article :

| | |
|------------------------------|---|
| Adaptation | recouvre tout développement spécifique et/ou réalisation d'interfaces. Les Adaptations éventuellement réalisées au titre des présentes ne pourront en aucun cas conduire à l'obligation pour Eclosing de remettre les codes sources desdites Adaptations. |
| Anomalie | désigne tout défaut de conception ou de réalisation du Service, indépendant d'une mauvaise utilisation, se manifestant par des dysfonctionnements qui empêchent des fonctionnalités du Service de fonctionner conformément à sa Documentation. Elle doit être reproductible par Eclosing. |
| API | désigne l'interface d'accès programmatique aux Services. |
| Autorité d'Horodatage | désigne l'autorité en charge de l'émission et la bonne gestion des contremarques de temps. |
| Bon de Commande | désigne tout devis, proposition commerciale, ou bon de commande édité par Eclosing et accepté par tout moyen par le Client pour commander un ou plusieurs Services au titre des présentes. |
| Client | désigne un Utilisateur ayant accepté un Bon de Commande. |

| | |
|-----------------------------|--|
| Contract Manager | désigne chez un Client les personnes habilités à accéder à la Plateforme pour y gérer les Services. |
| Document | désigne l'ensemble de données structurées pouvant faire l'objet de traitement informatique par le Service. |
| Documentation | désigne la documentation fonctionnelle et technique fournie par Eclosing dans le cadre de l'exécution du Contrat dans le cadre de l'utilisation des Services. |
| Données | désigne l'ensemble des informations et données transmises par le Client, générées par la mise en œuvre du Service ou traitées par celui-ci. |
| Données Personnelles | désigne l'ensemble des informations et données personnelles concernant le Client ou des Utilisateurs transmises à Eclosing pour les besoins de l'exécution des Services. |
| Fichier de Preuve | désigne l'ensemble des Données créés lors de la signature d'un Document dans le cadre du Service (notamment le document original, l'empreinte d'horodatage, la piste d'audit). Après la résiliation du présent Contrat et ce, quels qu'en soient les motifs, les Fichiers de Preuve seront stockés pendant une durée de 15 ans à compter de la date de la transaction objet du (i) litige, (ii) du contrôle ou de (iii) la réquisition judiciaire. |
| Format | désigne le format des originaux électroniques signés par les Signataires. |
| IHM | désigne les écrans – interfaces homme-machine – visualisés par les Signataires lors de la réalisation de leur signature dont la présentation et les contenus sont fournis par le Client. |
| Mises à Jour | désigne les versions successives de la Plateforme comportant des améliorations techniques et/ou de fonctionnalités, fournies par Eclosing. Les Mises à Jour intègrent toutes les modifications apportées à la Plateforme pour la mettre à jour au regard des évolutions réglementaires et aux évolutions affectant l'environnement d'exploitation. |
| Partenaire | désigne la société LMC France, société enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 428 868 749 ayant son siège social 110, boulevard de Sébastopol – 75003 Paris, à laquelle Eclosing sous-traite certaines prestations pour la |

réalisation des Adaptations et des Services.

| | |
|---------------------|---|
| Parties | désigne le Client et Eclosing en qualités de Parties au Contrat. |
| Plateforme | signifie la structure fonctionnelle et organisationnelle mise en place par Eclosing permettant de réaliser les services et notamment de faire signer en ligne tout Document. |
| Prestations | s'applique à toutes les interventions d'Eclosing entrant dans le cadre de la mise en œuvre des Services et réalisées au titre des présentes. Les Prestations peuvent notamment porter sur l'accompagnement technico-fonctionnel, le paramétrage de profil, la création de Documentation, l'accompagnement Client, le paramétrage de <i>reporting</i> , et/ou du déploiement. La liste des Prestations n'est pas exhaustive. Les Prestations commandées par le Client sont désignées au(x) Bon(s) de Commande. |
| Prix | désigne le prix dû par le Contract Manager en contrepartie de l'utilisation du Service de Signature, conformément à l'Article Erreur ! Source du renvoi introuvable. |
| Service(s) | désigne le ou les service(s) de partage en ligne, de clausier, de stockage, de signature électronique, de cachet électronique, d'Horodatage ainsi que tous les services associés qu'Eclosing s'engage à fournir au Client. |
| Signataires | désigne la personne physique signant un Document avec le Client au moyen du Service. |
| Utilisateurs | désigne un utilisateur des Services qui peut être selon les cas un Client, ses collaborateurs, ses Contract Managers, ses sous-traitants ainsi que les tiers amené à utiliser les Services dans le cadre de leur mise à disposition par un Client. |

1. OBJET

Les présentes ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles Eclosing fournit au Client le ou les Services et/ou Prestations identifié(e)s au Bon de Commande.

2. DOCUMENTS CONTRACTUELS

Le contrat est formé, entre Eclosing et le Client, par les documents contractuels suivants présentés par ordre hiérarchique de valeur juridique décroissante (ci-après le « **Contrat** ») :

- le Bon de Commande dont les Parties sont convenues pour commander les Services ou les Adaptations ;
- l'éventuel contrat spécifique et signé entre le Client et Eclosing ;
- les présentes Conditions Générales ;
- Les éventuelles annexes jointes le cas échéant, aux Bon(s) de Commande.

En cas de contradiction entre une ou plusieurs dispositions figurant dans les documents mentionnés ci-dessus, le document de rang supérieur prévaut.

Le Client reconnaît que l'acceptation du Contrat a pour conséquence d'écarter l'application de conditions générales d'achat qui n'auraient pas été expressément acceptées par Eclosing.

Dans cette dernière hypothèse, l'ensemble des documents contractuels listés ci-dessus prévaudront nonobstant toute clause contraire, sur les conditions générales d'achat du Client.

Aucune annotation particulière rajoutée de manière manuscrite par le Client dans les Bons de Commande n'aura de valeur si elle n'est pas expressément acceptée par Eclosing.

Eclosing se réserve le droit de modifier les présentes Conditions Générales à tout moment et sans préavis. Les Conditions Générales applicables seront celles en vigueur à la date de la commande effectuée par le Client ou de la date du dernier renouvellement de l'abonnement au Service. A titre d'information, les modifications effectuées depuis l'entrée en vigueur des présentes Conditions Générales figure en Annexe I des présentes.

Les Conditions Générales applicables sont accessibles en permanence sur le site Internet.

3. COMMANDES

Les ventes de Services ou de Prestations sont considérées parfaites après établissement d'une offre émise par Eclosing, acceptée par le Client (validation par tout moyen du Bon de Commande ou date d'émission de la première facture payée pour tout ou partie des Services ou des Prestations).

Dans la limite des possibilités d'Eclosing, les éventuelles modifications de commande demandées par le Client ne seront prises en compte qu'après

acceptation par le Client d'un nouveau Bon de Commande spécifique et ajustement éventuel du prix.

4. ENTREE EN VIGUEUR – DUREE

Sauf mention contraire dans le Bon de Commande, le Contrat entre en vigueur à compter de l'acceptation par le Client pour une durée d'un (1) an.

Le Contrat est tacitement reconduit par périodes successives d'un (1) an, chaque Partie pouvant résilier le Contrat par LRAR, sous réserve d'un préavis d'une durée de trois (3) mois avant la date anniversaire de l'entrée en vigueur du Contrat. La résiliation n'a pas d'effet rétroactif. Elle ne donne pas droit à un remboursement ou au versement d'une indemnité.

5. OBLIGATIONS DES PARTIES

5.1 Obligations du Client

Dans le cadre du Contrat, le Client s'engage :

- A s'assurer, préalablement à la mise en œuvre du Service et au regard de la Documentation, qu'il dispose des moyens nécessaires pour utiliser le Service ;
- A mettre en œuvre et à maintenir les procédures adéquates pour l'utilisation de la Plateforme et à disposer d'un ensemble de moyens appropriés à sa mise en œuvre et à son exploitation ;
- A disposer de personnel qualifié permettant la réalisation, le cas échéant, des Prestations et la mise en œuvre et exploitation, et à s'assurer de la formation de son personnel à l'utilisation des programmes concernés ;
- A prendre en compte et mettre en œuvre les conseils fournis par Eclosing en veillant à se conformer aux mises en garde de celui-ci ;
- A fournir à Eclosing des informations conformes pour l'utilisation du Service et la composition des IHM; et
- A accéder, le cas échéant, au Service via l'API de manière conforme à la Documentation.

La Plateforme est accessible à distance par le Client au moyen d'un identifiant dont il assure la sécurité ou via un dispositif SSO. Le Client est responsable de la conservation et de l'utilisation de son identifiant. Il prendra toutes les mesures nécessaires pour empêcher une utilisation non autorisée ou frauduleuse du Service au moyen de son identifiant. Dans le cas où le Client constate ou suspecte une utilisation non autorisée ou frauduleuse de son identifiant ou toute autre brèche dans la sécurité, il doit alerter immédiatement Eclosing.

Eclosing ne saurait être responsable des conséquences dommageables qui pourraient résulter de l'utilisation de la Plateforme par un tiers non autorisé, suite à une faute ou à une négligence du Client.

5.2 Obligations d'Eclosing

Eclosing est tenu à une obligation générale de conseil et de renseignement vis-à-vis du Client pendant la mise en œuvre du Service et s'engage à fournir des prestations conformes au Service décrit par le Contrat.

Eclosing transmettra au Client, à sa demande, la Documentation incluant les spécifications fonctionnelles du Service ainsi que les spécificités techniques nécessaires à son utilisation.

5.3 Obligations conjointes des Parties

Les Parties s'engagent à exécuter le Contrat, loyalement et de bonne foi et à s'appuyer mutuellement, collaboration et assistance.

La durée prévisionnelle des Prestations peut être établie d'un commun accord entre les Parties comme correspondant à une prévision réaliste en fonction des informations communiquées à Eclosing par le Client et notamment sa couverture fonctionnelle initiale. En conséquence, l'affinement des besoins du Client peut entraîner une évolution de l'estimation des charges liées à la réalisation des Prestations. Le seul dépassement de ces délais n'entraîne pas présomption de faute de la part d'Eclosing dans l'exécution de ses obligations. Les Parties sont d'accord que la bonne tenue du calendrier prévisionnel dépend de la disponibilité du personnel, des logiciels, des locaux et des données que chacune d'entre elles prend l'obligation de fournir au titre du Contrat.

6. DESCRIPTION DES SERVICES

6.1 Accès

Les Services sont accessibles sur internet via un site internet ou l'API.

6.2 Spécificités relatives aux Services et Prestations fournis

La description des Services et/ou Prestations commandés est présentée dans le Bon de Commande

6.3 Disponibilité

L'accès à la Plateforme est disponible 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

Le Client est informé que la connexion au Service s'effectue via le réseau Internet. Il est averti des aléas techniques qui peuvent affecter ce réseau et entraîner des ralentissements ou des indisponibilités rendant la connexion impossible. Eclosing ne pourra être tenu responsable de ces ralentissements et ou indisponibilités, il attire particulièrement l'attention du Client sur l'importance du choix de son fournisseur d'accès Internet.

Eclosing tient à disposition du Client les informations relatives à la disponibilité du Service. Eclosing offre également la possibilité de souscrire à un système de notification des incidents de fonctionnement du Service.

6.4 Assistance en ligne et Mises à Jour

Eclosing s'engage à fournir une assistance en ligne et des Mises à Jour afin d'améliorer en continue la qualité et/ou les fonctionnalités du Service pour ses Clients.

6.4.1 Assistance en ligne

Dans le cadre du Contrat, Eclosing assure, au moyen d'une équipe de techniciens support, l'assistance aux Services.

Le service support est exclusivement joignable par courrier électronique de 9h à 18h du lundi au vendredi hors jours fériés (heure française métropolitaine) à l'adresse support@lmcfrence.com par les Utilisateurs autorisés conformément aux dispositions du Bon de Commande.

L'assistance consiste à fournir des réponses aux Anomalies rencontrés et déclarés par les Clients lors de l'utilisation des Services.

Les prestations d'assistance en ligne ne couvrent pas les problèmes liés aux matériels et logiciels non fournis par Eclosing, ni ceux liés aux réseaux du Client.

6.4.2 Fourniture des Mises à Jour

Eclosing s'engage à mettre en œuvre l'ensemble des moyens dont elle dispose afin que les Mises à Jour réalisées n'affectent pas le niveau de conformité réglementaire et normative du Service.

Dans le cas où une Mise à Jour dégraderait les performances et/ou les fonctionnalités du Service et impacterait spécifiquement l'utilisation du Service par le Client, Eclosing s'engage à maintenir, dans les conditions prévues aux présentes, la version fonctionnelle antérieure à la Mise à Jour du Service, et ce, pendant une durée de six (6) mois ou jusqu'à une nouvelle Mise à Jour fonctionnelle.

Toute Mise à Jour peut être décidée unilatéralement par Eclosing.

(A) Mises à Jour correctives

Eclosing prend à sa charge la correction des éventuelles Anomalies identifiées. Eclosing pourra également communiquer une solution de contournement aux Anomalies identifiées par le Client. L'Anomalie doit être signalée à Eclosing avec une précision suffisante pour que cette dernière puisse intervenir.

(B) Mises à Jour évolutives

La maintenance évolutive s'effectue par la mise à disposition via la Plateforme de la dernière version commercialisée du Progiciel.

6.4.3 Limites techniques à l'assistance en ligne et à la fourniture des Mises à Jour

Sont exclues des prestations d'assistance en ligne et de maintenance, toute intervention d'Eclosing ayant pour origine :

- Une nouvelle Adaptation non prévue par la Bon de Commande,
- Une utilisation du Service non conforme à la Documentation, aux consignes d'utilisation ou à sa destination, ou encore une utilisation anormale, quelle que soit la raison (négligence, erreur de manipulation, accident, etc.) ;
- Un problème de compatibilité entre le Service et tout autre matériel du Client résultant du non-respect par ce dernier des prérequis techniques ;
- Une défaillance de l'un des éléments constituant l'environnement logiciel du Client (système d'exploitation, autres logiciels ou progiciels, systèmes réseaux, etc.) ;
- D'une façon générale, le non-respect par le Client de ses obligations au titre du Contrat.

7. PRIX DES SERVICES

Les Services et/ou les Adaptations sont fournis aux tarifs définitifs et non révisables en vigueur au jour de la passation de la commande, dans les conditions décrites au Bon de Commande.

Les tarifs s'entendent nets et hors taxes.

8. FACTURATION

8.1 Facturation – Modalités et délai de paiement

Sauf mention contraire dans le Bon de Commande, l'abonnement à un Service est facturé annuellement terme à échoir. Toutes les factures sont payables dans les trente (30) jours après leur date d'émission par virements bancaires.

Par dérogation aux dispositions de l'article 1342-10 du Code Civil, il est expressément convenu que dans l'hypothèse où seraient dues plusieurs factures et que le Client procéderait à un règlement partiel, Eclosing sera libre d'imputer ledit règlement comme bon lui semblera.

8.2 Pénalités de retard

En cas de retard de paiement des sommes dues par le Client au-delà de la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, des pénalités de retard calculées au taux journalier de 3 % (trois pour cent) du montant TTC du prix des Services figurant sur ladite facture, seront automatiquement et de plein droit acquises à Eclosing, sans formalité aucune, ni mise en demeure préalable et entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité des sommes dues à Eclosing par le Client, sans préjudice de toute autre action que Eclosing serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client. En outre, il sera dû une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 (quarante) euros dans les conditions prévus par décret.

8.3 Suspension du service - Annulation des Services

En cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, Eclosing se réserve en outre le droit de suspendre ou d'annuler la fourniture des Services commandés par le Client. Il se réserve également la faculté de suspendre l'exécution de ses obligations et de diminuer voire d'annuler les éventuelles remises accordées à ce dernier.

9. REVISION

Le prix pourra être révisé annuellement pour la facturation de l'année suivante, l'augmentation du tarif étant néanmoins limitée à une fois la variation de l'indice Syntec, étant entendu que la variation de l'indice Syntec retenue sera celle observée sur l'ensemble de la période courant depuis la dernière révision de prix appliquée par Eclosing.

Conformément à l'article 1167 du Code civil, les Parties, en cas de disparition de l'indice retenu, utiliseront l'indice le plus proche. Le calcul du prix s'effectuera alors sur l'indice de remplacement en utilisant le coefficient de corrélation nécessaire.

En cas de différend lors de l'application du nouvel indice, compétence expresse est attribuée au Président du tribunal de commerce de Paris.

10. RESPONSABILITE

Eclosing s'engage à apporter tout le soin raisonnablement possible à l'exécution des Services conformément aux règles de l'art de sa profession et collaboration avec le Client, mais ne saurait être tenue à son endroit qu'à une obligation de moyens.

Eclosing ne saurait en aucun cas être tenue responsable de préjudices autres que ceux résultant directement et exclusivement d'une faute dans l'exécution du Service commandé.

Eclosing ne saurait être tenue responsable en cas d'utilisation du Service non conforme, en cas d'application inconsidérée ou d'absence d'application des

conseils d'utilisation fournis dans le cadre de l'assistance ou de conseils n'émanant pas d'Eclosing ou son Partenaire.

Le Client déclare connaître les caractéristiques et les limites de l'Internet, en particulier ses performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des données et les risques liés à la sécurité des communications.

Les informations et recommandations diffusées sur les sites Internet d'Eclosing sont tirées des meilleures pratiques de marché et puisées aux meilleures sources, mais n'engagent en aucun cas la responsabilité de la société Eclosing. La responsabilité d'Eclosing ne pourra pas être engagée par un Client ou un Utilisateur au titre des informations ou recommandations données par la rédaction d'Eclosing ou au titre des informations publiées par d'autres Utilisateurs ou Clients.

Les Clients et les Utilisateurs ne pourront pas engager la responsabilité d'Eclosing, en cas de force majeure, de dysfonctionnement informatique ou technique, de panne du réseau téléphonique ou du fournisseur d'accès utilisé. Sauf en cas de faute lourde de sa part, Eclosing ne pourra donc pas être tenu responsable d'un dommage éventuellement subi par un Utilisateur, notamment : pertes d'exploitation ou d'informations, panne, retard ou interruption de l'accès au réseau internet.

Les Clients et les Utilisateurs reconnaissent que, agissant en qualité de prestataire de Services, Eclosing ne peut, en aucun cas, voir sa responsabilité engagée relativement (i) aux éventuelles insuffisances du Format ou des certificats choisis avec le Client, pour lesquelles leur éditeur conserve la responsabilité et (ii) au contenu des Documents sur ses serveurs. En effet, Eclosing n'exerce aucun contrôle sur les Documents et mis à la disposition des Utilisateurs.

L'enregistrement de Signataires ou d'Utilisateurs par le Contract Manager pour la validation ou le partage de Documents est le fait exclusif du Contract Manager. Aucune vérification des données d'identification n'est effectuée par Eclosing. En conséquence, Eclosing décline toute responsabilité quant à l'exactitude des données d'identification des Signataires contenues dans les informations de signature.

La société Eclosing est exonérée de toute responsabilité au cas où un différend naîtrait entre Utilisateurs. Elle ne pourra, en outre, être tenue responsable de l'inexécution d'une obligation, d'une exécution défectueuse, ou de retard de la part d'un Utilisateur vis-à-vis d'un autre ou d'un tiers.

Dans le cas où la responsabilité d'Eclosing viendrait à être retenue, pour quelque raison que ce soit et quel que soit le fondement juridique invoqué ou retenu, tous préjudices confondus et cumulés seraient, de convention expresse, limités au montant hors taxe payé par le Client en contrepartie du Service concerné au cours des 12 (douze) mois précédents le fait générateur du dommage.

11. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les Parties déclarent disposer de tous les droits de propriété intellectuelle notamment les droits d'auteur, les droits sur les dessins et modèles, ainsi que les droits sur les brevets et sur les marques permettant de conclure et d'exécuter le Contrat.

Chacune des Parties reste propriétaire de l'ensemble de ses droits de propriété intellectuelle ou autres portant sur ses éléments utilisés par l'autre Partie dans le cadre du Contrat, comme par exemple les logos, marques ou encore les signes distinctifs de chacune des Parties, sans recourir à aucune modification ou adaptation sans le consentement exprès de la Partie propriétaire.

Le Contrat ne transfère aucun de ces droits d'une Partie à l'autre. En particulier en cas de réalisation d'Adaptations par Eclosing, ce dernier concède, par les présentes, au Client un droit non exclusif et non transférable d'utilisation des Adaptations dans le cadre des Services fournis au Client.

La licence d'utilisation des Adaptations concédées dans le cadre des présentes sera effective dès paiement des Prestations à Eclosing et restera en vigueur aussi longtemps que le Client utilisera les Services. Les Adaptations réalisées sont et resteront la propriété d'Eclosing.

Toutefois, chacune des Parties concède pour la durée du Contrat à l'autre Partie, un droit d'usage personnel, non transférable et non exclusif sur tous éléments lui appartenant nécessaires ou utiles à la seule exécution du Contrat et notamment à la fourniture et à l'exploitation du Service.

Eclosing garantit qu'elle est titulaire de l'intégralité des droits de propriété intellectuelle sur le Service, et conserve la propriété intellectuelle des Plateformes. Le Service, les sauvegardes ainsi que l'API associée et la Documentation, soumis aux dispositions du Code de la propriété intellectuelle, sont et demeurent la propriété d'Eclosing. Le Client s'engage à ne pas porter atteinte directement ou indirectement aux droits d'Eclosing.

Le Client s'engage à prendre à l'égard des utilisateurs autorisés et de toute personne extérieure qui aurait accès à la Plateforme, toutes les mesures nécessaires pour assurer le secret et le respect du droit de propriété d'Eclosing. Le Client s'engage notamment à prendre toutes dispositions pour que son personnel ne conserve ni Documentation ni reproduction des interfaces de la Plateforme.

Les droits concédés au Client au titre du Contrat s'entendent exclusivement d'un droit d'utilisation du Service, de la Documentation et/ou de l'API associée pour la durée du Contrat. La concession de ce droit d'utilisation du Service prévue au Contrat n'entraîne le transfert d'aucun droit de propriété. Les modifications apportées par le Client sur la Documentation le sont sous sa responsabilité.

12. RESILIATION

En cas de non-respect par le Client des obligations prévues par les présentes, Eclosing pourra résilier le service de plein droit et sans formalité particulière, si le Client n'apportait pas remède à son manquement dans un délai de trente (30) jours à compter de la date d'émission de la notification adressée par Eclosing.

Après notification de la résiliation, le compte utilisateur du Client reste accessible jusqu'au dernier jour du mois suivant la réception de la date de prise en compte de la résiliation. Toutefois aucune transaction ne peut être créée après la date de prise en compte de la résiliation du Service, le compte Client restant uniquement accessible à des fins de consultation. Les opérations en cours au jour de la date de prise en compte de la résiliation du Service sont annulées.

La résiliation ne donne pas droit à un remboursement des sommes encaissées par Eclosing ou au versement d'une indemnité.

13. CONFIDENTIALITE

Aux termes des présentes, il est expressément convenu que sont strictement confidentielles toutes informations concernant les Parties, leurs membres, leurs adhérents, leur personnel, leurs fournisseurs, leur matériel, leurs modes opératoires et/ou leur organisation ou toutes autres informations pouvant être liées à leur activité, qui seraient transmises par quelque moyen que ce soit, par les Parties dans le cadre ou dans la perspective de l'exécution du Service par Eclosing en application du Contrat ou dont les Parties viendraient à prendre connaissance à l'occasion de celui-ci.

A ce titre, les Parties s'engagent à :

- Ne pas utiliser, directement ou indirectement, de quelque manière et à quelque titre que ce soit, tout ou partie des informations pour leur propre compte ou pour le compte de tiers ou pour permettre une telle utilisation ;
- Ne pas divulguer à quelque tiers que ce soit, les informations transmises ou portées à leur connaissance par l'autre Partie ou révélées à l'occasion de prestations effectuées pour le compte du Client, ce à quelque titre que ce soit et de quelque façon que ce soit ;
- Ne pas effectuer ou faire effectuer par quelque moyen que ce soit des modifications sur les informations ou données fournies autres que celles prévues par le Contrat ainsi qu'à respecter les règles de sécurité liées à leur confidentialité ;
- Conserver toutes les informations, documents ou données transmises par l'autre Partie, aux mêmes conditions de sécurité que leurs propres Données ou documents confidentiels ;
- Respecter et faire respecter par leur personnel, leurs mandataires et sous-traitants ou autres, les mesures de sauvegarde et de sécurité prises tant en ce qui concerne la sécurité logique des matériels, des programmes informatiques

et des réseaux que pour garantir la confidentialité et la sécurité des éléments remis à l'autre Partie ou dont l'autre Partie aura été amené à prendre connaissance dans le cadre ou à l'occasion du Contrat ou des Services qui leur seraient confiés en application de celui-ci.

Il est expressément précisé que les sous-traitants d'Eclosing, en particulier le Partenaire, ne sont pas considérés comme tiers dans le cadre du présent article.

Le présent engagement de confidentialité durera pendant toute la durée du Contrat et se poursuivra pendant trois (3) ans à l'expiration de celui-ci.

Il est précisé que le Contrat sont également confidentiels et ne sauraient être communiqués à des tiers sans l'accord des Parties, exceptions expressément faites des hypothèses de révélations auxquelles Eclosing se conformerait (i) en vertu d'obligations légales ou judiciaires, (ii) pour la bonne exécution par les Parties des présentes Conditions Générales ou (iii) pour permettre la conduite d'audits de ses activités par des professionnels qui auront préalablement signé un engagement de confidentialité.

14. DONNEES PERSONNELLES

Les Parties se conforment en toutes circonstances aux réglementations qui leurs sont applicables en matière de protection des Données Personnelles notamment aux dispositions de la loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (ci-après « **RGPD** ») et à l'Ordonnance n° 2018-1125 du 12 décembre 2018 et s'emploient à traiter les Données personnelles avec diligence et de manière confidentielle.

14.1 Eclosing agissant comme responsable du traitement des données à caractère personnel

Eclosing traite des Données Personnelles nécessaires :

- Pour garantir la conformité aux exigences légales ou réglementaires applicables aux prestataires de services de confiance ;
- Pour constituer et conserver les pistes d'audit et les fichiers de preuve ;
- Pour garantir la neutralité des opérations de Signature.

Dans ce contexte, Eclosing agit en tant que « responsable du traitement » au sens de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et du RGPD.

Les caractéristiques de ces traitements et leurs modalités de mise en œuvre sont précisées en Annexe II - Traitement et sécurisation des données personnelles du Contrat.

14.2 Eclosing agissant comme responsable conjoint du traitement des Données Personnelles

Le cas échéant, si le Client a souscrit au service de stockage et de conversation des Documents signés, les traitements de Données Personnelles réalisés sont mis en œuvre sous la coresponsabilité d'Eclosing et du Client.

Cette responsabilité conjointe est entendue au sens du RGPD.

Les caractéristiques de ce traitement et les modalités de sa mise en œuvre sont précisées en Annexe II « Traitement et sécurisation des Données Personnelles ».

15. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

15.1 Notifications

Toute réclamation ou notification d'un Client doit être adressée à Eclosing par courrier postal à son siège social ou via les formulaires disponibles sur son site internet.

15.2 Invalidation

L'invalidation d'une ou plusieurs clauses des Conditions Générales n'entraînera pas la nullité desdites Conditions Générales.

15.3 Convention de preuve

Les archives et logs informatiques conservés dans les systèmes informatiques d'Eclosing seront conservés dans des conditions raisonnables de sécurité et considérées comme preuve des accords et prestations intervenues entre un Client et Eclosing. A ce titre les Utilisateurs et Eclosing reconnaissent expressément une valeur probante aux courriers, fichiers et données électroniques échangés entre eux ainsi qu'à toute communication entre un Utilisateur et Eclosing.

15.4 Engagement des Parties

Les Parties conviennent que la validation du Bon de Commande, la conclusion et le renouvellement du Contrat, ainsi que le paiement des redevances et/ou des factures émises, signifient que le Client a pris connaissance et a accepté les Conditions Générales en vigueur à la date de cette validation, conclusion, renouvellement ou paiement. Le Client est informé que ces Conditions Générales sont accessibles depuis le site internet conformément aux articles 1125 et 1127-1 du Code civil.

Les versions antérieures des Conditions Générales correspondent aux modifications successives mentionnées en Annexe 1 des présentes.

15.5 **Cession, subrogation, substitution**

Le Contrat ne pourra en aucun cas faire l'objet d'une cession totale ou partielle, à titre onéreux ou gratuit de la part du Client, sans autorisation, écrite, expresse et préalable d'Eclosing.

15.6 **Non renonciation**

Le fait pour l'une des Parties de ne pas se prévaloir d'un manquement par l'autre Partie à l'une quelconque des obligations visées dans les présentes ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause. Le Client renonce irrévocablement à toute demande, réclamation, droit ou Contrat et qui serait formulée plus de douze (12) mois après le fait générateur, et de ce fait, renonce irrévocablement à introduire toute action devant toute juridiction sur cette base à l'encontre d'Eclosing.

15.7 **Références**

Le Client autorise expressément Eclosing à reproduire son nom et son logo sur ses sites internet et ses supports de communication pour le faire apparaître dans la liste de ses clients.

Eclosing s'interdit néanmoins de donner des informations détaillées sur le produit ou les services fournis au Client sans l'accord écrit et préalable du Client.

15.8 **Attribution de juridiction et droit applicable**

L'ensemble des documents contractuels composant le Contrat sont régis par la loi française. Seule la version française du présent document est opposable aux Parties, même en présence de traductions, celles-ci de convention expresse étant prévues à titre de simple commodité et ne pouvant avoir aucun effet juridique, notamment sur l'interprétation du contrat ou de la commune intention des Parties.

En cas de difficultés d'exécution et/ou d'interprétation des documents constituant le Contrat et préalablement à la saisine des juridictions compétentes, le Client se rapprochera d'Eclosing afin de mettre en œuvre leurs meilleurs efforts pour permettant de mettre fin à leur différend.

EN CAS DE LITIGE, ET APRES UNE TENTATIVE DE RECHERCHE D'UNE SOLUTION AMIABLE, COMPETENCE EXPRESSE EST ATTRIBUEE AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS NONOBTANT PLURALITE DE DEFENDEURS OU APPEL EN GARANTIE, MEME POUR LES PROCEDURES D'URGENCE OU LES PROCEDURES CONSERVATOIRES, EN REFERE OU PAR REQUETE.

EN CAS D'OPPOSITION DU CLIENT A UNE REQUETE EN INJONCTION PAYER, COMPETENCE EXPRESSE EST EGALEMENT ATTRIBUEE AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

ANNEXE I – SUIVI DES MODIFICATIONS SUCCESSIVES DES PRESENTES CONDITIONS GENERALES

| # | Date d'entrée en vigueur | Détail des modifications |
|---|--------------------------|---|
| 1 | 15/11/2012 | N/A – version initiale |
| 2 | 23/06/2016 | Annexe – Ajout de la présente Annexe I pour suivre les modifications apportées aux Conditions Générales Article 15 – Modification de la clause attributive de juridiction (mise en majuscules et ajout du paragraphe sur les oppositions à injonction de payer) |
| 3 | 14/02/2019 | En-têtes et préambules – Changement de siège social (transfert au 13, rue Oudinot – 75007 Paris) Article 14 – Mise à jour des dispositions sur le traitement des données personnelles pour se conformer au règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 et à l'Ordonnance n° 2018-1125 du 12 décembre 2018 Annexe II – Ajout d'une annexe dédiée au traitement et à la sécurisation des Données Personnelles |
| 4 | 30/12/2021 | Annexe II – Mise à jour de la liste des sous-traitants |

ANNEXE II – TRAITEMENT ET SECURISATION DES DONNEES PERSONNELLES DU CONTRAT

Pour la mise en œuvre des Services, l'Utilisateur consent explicitement et librement au traitement de ses Données Personnelles par Eclosing après avoir été informé des caractéristiques de ce traitement. L'utilisation du Service est subordonnée au recueil de ce consentement.

Les caractéristiques des traitements des Données Personnelles des Utilisateurs sont précisées par la présente annexe.

NATURE DES TRAITEMENTS DE DONNEES A CARACTERE PERSONNEL MIS EN ŒUVRE PAR ECLOSING.FR

Dans le cadre de l'exécution des présentes, les Parties conviennent que les traitements suivants sont mis en œuvre pendant la durée mentionnée.

| Finalités | Durées de conservation des Données avant leur suppression |
|--|---|
| Créer le compte Eclosing des Contracts Managers et gérer leur accès au(x) Service(s) | 24 mois après la fin de la relation avec Eclosing |
| Permettre l'utilisation des Services | 24 mois après la fin de la relation avec Eclosing |
| Créer les certificats de signature ou de cachet électroniques | Durée de conservation des documents demandée par le Client augmentée de 24 mois (par défaut, 17 ans) à compter du lancement de la signature |
| Conserver les preuves de transactions électroniques à des fins d'audit par les autorités de contrôle ou à produire en cas de contentieux | Durée de conservation des documents demandée par le Client augmentée de 24 mois (par défaut, 17 ans) à compter du lancement de la signature |
| Permettre aux Utilisateurs de demander des informations sur les Services | 12 mois après la fin de la relation avec Eclosing |
| Cerner les besoins des Utilisateurs au moyen de cookies pour leur fournir les services les mieux adaptés | 13 mois après l'installation du cookie |

| | |
|---|---|
| Fournir un support technique et permettre le bon fonctionnement du Service et sa sécurisation | 24 mois après la fin de la relation avec Eclosing |
| Améliorer les Services et adapter leurs fonctionnalités et en développer de nouvelles | 24 mois après la fin de la relation avec Eclosing |

Afin d'exécuter le Service, Eclosing traitera les Données Personnelles selon les moyens prévus par les présentes.

RESPONSABILITE CONJOINTE DES TRAITEMENTS DE DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Dans le cadre de la responsabilité conjointe des traitements réalisés, le cas échéant, pour le Stockage et la Conservation des documents, les responsabilités entre les responsables conjoints sont réparties comme suit :

| Répartition des responsabilités | | |
|---|----------------------|----------------------|
| Obligations | Client | Eclosing |
| Déterminer la finalité du traitement | Oui | Oui |
| Déterminer les moyens du traitement | Non | Oui |
| Mettre en œuvre des procédures d'exercice des droits des personnes sur leurs Données Personnelles | Oui pour les IHM | Oui |
| Fixer la durée de conservation | Oui | Non |
| Destruction et/ou restitution des données | Oui pour la décision | Oui pour l'exécution |
| Audit | Oui | Oui |
| Information des destinataires | Oui pour les IHM | Oui |
| Choix du lieu d'hébergement des serveurs | Non | Oui |
| Sécurité et Confidentialité | Non | Oui |
| Réversibilité / Portabilité | Oui pour la décision | Oui pour l'exécution |

| | | |
|---|-----|-----|
| Traçabilité | Non | Oui |
| Continuité de service, sauvegardes et intégrité | Non | Oui |

INFORMATION DES PERSONNES CONCERNEES

Chaque Partie doit mettre en œuvre les mesures nécessaires afin d'informer les Utilisateurs dont les Données Personnelles ont été collectées et ce conformément à la réglementation en vigueur. Lesdits Utilisateurs sont notamment informés de la finalité du traitement ainsi que des droits dont ils disposent (droit d'accès, de rectification, d'effacement, à la rectification). La durée de rétention des Données Personnelles est déterminée selon l'objectif du traitement.

Eclosing s'engage à ne pas utiliser les Données Personnelles du Client aux fins de sollicitations commerciales.

LOCALISATION DES DONNEES PERSONNELLES

En cas de transfert ou d'hébergement des Données Personnelles en dehors de l'Union européenne, Eclosing en informera le Client et les personnes concernées.

Eclosing s'assure que des garanties suffisantes sont apportées pour encadrer les transferts de Données Personnelles à des pays tiers, notamment par la mise en œuvre de règles contraignantes d'entreprise ou par le recours à des clauses contractuelles types adoptées par la Commission européenne.

SECURITE DES DONNEES PERSONNELLES

Afin de garantir le secret, la sécurité et la confidentialité des Données Personnelles auxquelles il a accès dans le cadre du Contrat, Eclosing s'engage à prendre et maintenir à l'état de l'art toutes précautions utiles, afin de préserver la sécurité des Données Personnelles, notamment empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées et empêcher tout accès qui ne serait pas préalablement autorisé.

Eclosing met en place une politique de sécurité des systèmes d'information et tient à la disposition du Client les documents relatifs à la sécurité de ses Données Personnelles dans la limite des informations confidentielles pour Eclosing ou relevant du secret des affaires.

DONNEES PERSONNELLES ET PERSONNELS D'ECLOSING ET SES PARTENAIRES

Eclosing est responsable de son personnel, salariés et sous-traitants, et du respect par ces derniers des obligations lui incombant en vertu du présent Contrat.

A cet égard, le personnel d'Eclosing et du Partenaire ne pourra accéder aux Données Personnelles, les utiliser, les modifier, sauf pour le personnel habilité lorsque cela est strictement nécessaire aux fins de la fourniture du Service, de la prévention ou du traitement des problèmes techniques ou pour en assurer la sécurisation.

Eclosing et ses sous-traitants mettent en place des mesures organisationnelles et techniques pour s'assurer du respect de ses obligations notamment en termes de contrôle des personnes habilitées à accéder aux Données Personnelles, de sécurisation des accès et de traçabilité.

SOUS-TRAITANCE

Dans le cadre des Prestations et des Services, Eclosing déclare les sous- traitants suivants :

- Les Adaptations et le support sont sous-traités à LMC France, société enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 428 868 749 ayant son siège social 110, boulevard de Sébastopol – 75003 Paris.
- L'émission de certificats et/ou de jetons d'horodatage est sous-traitée à (i) Almerys, société enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Clermont-Ferrand sous le numéro 432 701 639 ayant son siège social 46, rue du resort – 63100 Clermont-Ferrand ; (ii) Certeurope, société enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 434 202 180 ayant son siège social 41, rue de l'échiquier – 75010 Paris ; (iii) Certigna, société enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Lille sous le numéro 481 463 081 ayant son siège social 20, allée de la Raperie – 59493 Villeneuve d'Ascq ; et/ou (iv) ChamberSign France - Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie (ACFCI), établissement public Administratif de l'Etat enregistré sous le numéro 187 500 020 ayant son siège social 8 Rue Pierre Brossolette, 92300 Levallois Perret.
- L'envoi de SMS est sous-traité à Orange, société enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 380 129 866 ayant son siège social 111, quai du Président Roosevelt – 92446 Issu les Moulineaux.
- Le stockage des Documents et/ou l'hébergement des Plateforme est potentiellement sous-traité aux sociétés suivantes (sous réserve de stockage complémentaire par le Client, sous sa responsabilité au regard du traitement des Données Personnelles) : (i) CDC Arkhineo, société enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Créteil sous le numéro 435 405 923 ayant son siège social 45 Boulevard Paul Vaillant Couturier – 94200 Ivry-sur-Seine, (ii) Ikoula Net, société enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 417 680 618 ayant son siège social 175 rue d'Aguesseau – 92100 Boulogne Billancourt, et/ou (iii) OVH, société enregistrée au registre du commerce et

des sociétés de Lille sous le numéro 424 761 419 ayant son siège social 2, rue Kellermann - 59100 ROUBAIX.

COOPERATION DES PARTIES

Les Parties s'engagent à coopérer dans toutes circonstances mettant en jeu l'obligation de secret, de confidentialité et de sécurité des Données Personnelles.

Les Parties s'engagent à coopérer loyalement et sans délai avec les autorités requérantes ou de contrôle agissant dans un cadre légal.

Les Parties s'engagent à s'assister mutuellement et faciliter toute opération relative à l'exercice de leurs droits par les personnes concernées par les traitements de Données Personnelles et notamment les droits d'accès, de rectification et de suppression dès lors que celles-ci ne peuvent y répondre directement sauf obligation légale, réglementaire ou normative s'imposant à elles et rendant impossible cet engagement.

NOTIFICATION DES VIOLATIONS DE DONNEES PERSONNELLES

Les Parties s'engagent à s'informer mutuellement de la survenance de toute violation des Données Personnelles ayant ou susceptible d'avoir des conséquences directes ou indirectes sur lesdites Données Personnelles, et/ou susceptible d'affecter négativement l'image, la réputation ou l'honorabilité de l'une ou l'autre Partie.

Cette information devra être effectuée dans les meilleurs délais après la découverte de la violation des Données Personnelles ou suivant réception de la plainte pour l'information de l'autorité de contrôle.

En cas de violation des Données Personnelles, l'information portera sur la nature de la violation, son origine probable, les catégories et le nombre approximatif de personnes concernées par la violation, les catégories et le nombre des Données Personnelles concernées. La Partie ayant connaissance de la violation décrira les conséquences probables de celle-ci et les mesures prises ou que la Partie propose de prendre pour remédier à cette violation, y compris, le cas échéant, les mesures pour en atténuer les éventuelles conséquences négatives.

Les Parties s'engagent à coopérer de bonne foi et à décider en commun des mesures rendues nécessaires par la découverte d'une violation des Données Personnelles dès lors que cette violation affecte ou est susceptible d'affecter uniquement des Données Personnelles du Client.